

4. Administration Générale – Siège de Buchy – Échange foncier avec l’EHPAD Gilles Martin de Buchy – Autorisation à signer l’acte de session.

Délibération 2023-04-03-025

Monsieur Pascal SAGOT rejoint la séance.

Rapport

Rapporteur	Mme FOURNEAUX
Nombre de conseillers en exercice	84
Nombre de conseillers présents	60
Nombre de pouvoirs	10
Nombre de votants	70

Monsieur le Président cède la parole à Madame Béatrice FOURNEAUX, Vice-Présidente en charge du patrimoine communautaire qui rappelle que le Conseil Communautaire lors de sa session du 6 décembre 2022 a autorisé le Président à engager les démarches pour céder gracieusement une partie du terrain d’assiette du siège de la CCICV au profit de l’EHPAD Gilles Martin de Buchy.

La division cadastrale étant désormais réalisée, il convient d’autoriser Monsieur le Président à signer l’acte authentique de cession devant notaire. Il est également rappelé que cette cession est accordée à l’euro symbolique en échange d’une levée de la servitude de passage grevant la propriété de la CCICV.

Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide à l’unanimité d’autoriser Monsieur le Président ou son représentant dûment mandaté à :

- signer l’acte de cession de la parcelle C n° 1068 d’une contenance de 442 m2 dénommée Lot A tel qu’indiqué sur le plan de division joint au profit de l’EHPAD Gilles Martin à Buchy ;
- demander la levée de servitude de passage grevant la parcelle C n°1067 d’une contenance de 27a 52 ca dénommée Lot B tel qu’indiqué sur le plan de division joint ;
- solliciter Maître DESBRUERES notaire à Isneauville pour assister le Président dans cette démarche ;
- autoriser la signature d’une convention dûment établie afin de :
 - permettre l’installation d’une base vie du chantier sur une large partie de terrain nu restant,
 - laisser l’accès permanent des véhicules du chantier pendant toute la durée du chantier par l’accès actuel des locaux de la CCICV (252 route de Rouen à Buchy)

le tout en contrepartie de la remise en état des voies d'accès et de la réalisation d'une aire de stationnement des véhicules des agents et des usagers du siège de la CCICV.

Nombre de votants	70
Votes pour	70
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,
Le Président de la Communauté,



Éric HERBET



Le secrétaire de séance



Emmanuel GOSSE